

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	MA Climate Clean Energy R	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	FR0013476678	Site internet :	www.montpensier-arbevel.com
Date de production du document d'informations clés :	14 avril 2026	Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français (FCP). La part R capitalise les sommes distribuables.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de participer à l'évolution des marchés internationaux en investissant de façon active et discrétionnaire principalement dans des actions de sociétés dont les initiatives ou les solutions contribuent directement ou indirectement à la réduction des impacts du changement climatique, ou dans des actions de sociétés dont une partie de l'activité concerne les évolutions et développements liés à la thématique de la transition énergétique et climatique, tel que décrit plus bas. L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche thématique, qui s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice. La stratégie de gestion du Fonds suit une double démarche :

- sélection de valeurs sur la base de critères extra-financiers dans l'objectif d'identifier l'implication des entreprises en faveur de la transition énergétique et écologique pour le climat ;
- complétée par une analyse fondamentale s'appuyant sur une étude quantitative fondée sur des ratios financiers.

La stratégie d'investissement du Fonds respectera la contrainte suivante :

- Les valeurs de type I (entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ») représenteront au moins 20% des encours du portefeuille ;
- Les valeurs de type I ou de type II (entreprises réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ») représenteront au total au moins 75% des encours du portefeuille ;
- Les encours du portefeuille dits « de diversification », regroupant des valeurs de type III (entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités »), ou d'autres titres de créance et instruments du marché monétaire, peuvent représenter jusqu'à 25%.

Les valeurs de type III figurant dans les encours « de diversification » regroupent 2 catégories de valeurs :

- Des actions de sociétés qui ne répondent à aucune contrainte de pourcentage de chiffre d'affaires lié à des « éco-activités », tout en étant sélectionnées dans le même univers de valeurs potentiellement investissable qui font l'objet d'une notation interne. Les entreprises pourront par exemple présenter un profil carbone bas, sans pour autant exercer une des huit « éco-activités » éligibles, ou présenter une bonne note d'implication dans la transition énergétique et écologique, mais moins de 10% du chiffre d'affaires issu d'une des huit « éco-activités » ;
- Les titres de créance et instruments du marché monétaire, pour lesquels aucune contrainte de chiffre d'affaires ne sera appliqué aux émetteurs.

Huit catégories d'activités entrent dans le champ des « éco-activités » : Énergie, Bâtiment, Économie circulaire, Industrie, Transports propres, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêt, Adaptation au changement climatique. Entrent dans le champ de la transition énergétique et écologique, les activités concourant directement ou indirectement à la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

Dans le choix des valeurs, le gérant complètera l'analyse des critères ESG par une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme.

Les étapes d'identification des valeurs potentiellement investissables entrant dans le type I et II sont résumées ci-après :

1/ Un premier filtre est établi à partir de données extra-financières, ayant comme objectif l'exclusion des valeurs impliquées dans la production d'énergie nucléaire, la production d'énergies fossiles, les armes à sous-munitions ou les mines antipersonnel, ou objet de controverse très sévère Environnement ou ESG.

2/ Les valeurs ainsi filtrées font ensuite l'objet de trois notations internes :

- Une note d'implication dans la transition énergétique.
- Une note de profil carbone.

Ces deux notations sont calculées à partir de données quantitatives et qualitatives extra-financières principalement fournies par MSCI ESG Research. Celles-ci peuvent être complétées ou amendées par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

- Une note d'analyse fondamentale (solidité financière, capitalisation/flottant, liquidité, ...) déterminée à partir de ratios financiers, et de données de marché.

Au cours de cette étape, les valeurs qui ne présenteraient pas un profil qualifiant au regard des critères mis en oeuvre sont exclues du champ des valeurs potentiellement investissables.

3/ L'estimation de la part du chiffre d'affaires lié aux huit catégories d'activités éligibles est ensuite prise en compte, afin de qualifier la typologie I ou II des valeurs potentiellement investissables. En outre, au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

4/ Ensuite, le gérant détermine la composition du portefeuille en sélectionnant des valeurs parmi celles identifiées plus haut, en respectant les contraintes de répartition par « part verte » du portefeuille.

L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

L'OPCVM, qui se positionnera sur les marchés mondiaux, est investi à hauteur de 75% minimum en actions et instruments assimilés. Il est exposé :

- à hauteur de 75% minimum en actions internationales, et ce jusqu'à 100%. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes capitalisations, sans allocation géographique, ni sectorielle. L'exposition aux valeurs de petites (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) et moyennes (ie dont la capitalisation boursière est comprise entre 2 et 10 Milliards d'Euros) capitalisations pourra atteindre 100% de l'actif net de l'OPCVM. - à hauteur de 0% à 25% maximum en obligations, obligations convertibles et produits de taux. Le Fonds pourra investir sur des titres et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net. Les émetteurs pourront être publics ou privés. Aucun critère relatif à la notation (ou jugé équivalent par la société de gestion) n'est imposé. Le Fonds pourra investir sur les pays émergents à hauteur de 40% de l'actif et sur des titres jugés spéculatifs (ou jugés équivalent par la société de gestion, à hauteur de 25% de l'actif net. La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse du risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Le Fonds pourra investir de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens ou de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou européens respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le risque de change, qui représente 100% maximum de l'actif net, peut être couvert en tout ou partie notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Caceis Bank

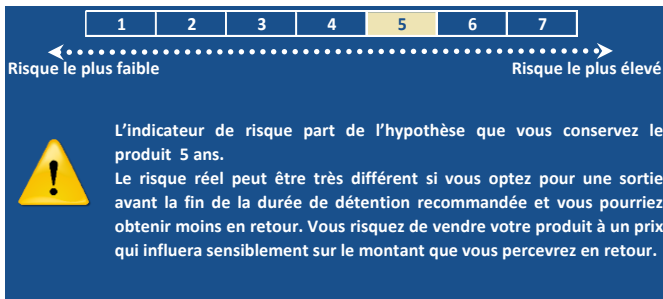
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com.

La valeur liquidative est établie quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris et de New York.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 14h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 5, entre moyen et élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARI DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 526 €	1 508 €
	Rendement annuel moyen	-64.7%	-31.5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 528 €	5 665 €
	Rendement annuel moyen	-34.7%	-10.7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 988 €	14 350 €
	Rendement annuel moyen	-0.1%	7.5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	18 578 €	24 727 €
	Rendement annuel moyen	85.8%	19.8%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 12/2020 à 12/2025

* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 06/2014 à 06/2019

* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 01/2016 à 01/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	742 €	2 500 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-7.42%	5.00% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 12.49% avant déduction des coûts et de 7.49% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4.00 % du montant investi / 400.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.95% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	195 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.61% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	62 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : www.montpensier-arbevel.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier-arbevel.com

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient deux jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier-arbevel.com.

Le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier-arbevel.com